

Structures favorisant la biodiversité dans l'agriculture

Vue d'ensemble des éléments de structure selon l'Ordonnance sur les paiements directs (OPD)

Contenu	
Diversité des structures favorisant la biodiversité	2
Bases légales	3
Combinaisons de structures favorisant la biodiversité et surfaces de promotion de la biodiversité (SPB)	4
Fiches descriptives succinctes des structures favorisant la biodiversité	5

But du document

Dans le cadre des contributions à la biodiversité selon l'Ordonnance sur les paiements directs (OPD), des structures favorisant la biodiversité sont également exigées en fonction de l'instrument pour remplir les critères de qualité et de mise en réseau.

Le choix de structures favorisant la biodiversité est grand et leur valeur écologique varie en fonction de leur emplacement et de leur combinaison avec des surfaces de promotion de la biodiversité (SPB). Ce document est une aide pour choisir de manière judicieuse des structures favorisant la biodiversité dans ou en combinaison avec des SPB selon l'OPD. Le document indique également le taux de structures toléré sur la surface agricole utile, qui peut varier en fonction de l'emplacement et du type de SPB.

Le document s'adresse aux agriculteur-trice-s qui souhaitent mettre en place des structures favorisant la biodiversité, aux conseiller-ère-s ainsi qu'à toute personne intéressée.



Les structures favorisant la biodiversité, aussi appelées petites structures ou petites structures non productives, sont des éléments naturels ou semi-naturels à petite échelle. Ces dernières années, elles ont beaucoup diminué, engendrant le recul de nombreuses espèces animales et végétales. Une grande attention est donc à porter au maintien et à la promotion de ces petites structures dans – et jouxtant les surfaces de promotion de la biodiversité (SPB) dans l'agriculture.

Les structures favorisant la biodiversité sont un habitat pour de nombreuses plantes, qui deviennent à leur tour source de nourriture pour la petite faune (p. ex. nectar, pollen et fruits). De plus, les structures offrent à de nombreux animaux des abris, des sites d'insolation, de nidifications et de ponte. Les petites structures combinées avec des surfaces de promotion de la biodiversité (SPB) constituent une mosaïque paysagère et d'habitats à grande valeur écologique. Chaque espèce a ses besoins et les exigences quant à l'habitat sont variées. En conséquence non seulement les types de SPB et leurs combinaisons sont pertinents, mais aussi leur juxtaposition aux petites structures : les prédateurs comme l'hermine ou le carabe requièrent des endroits pour s'abriter (p. ex. tas de pierres, bandes de vieille herbe sur pied), les pollinisateurs comme les abeilles sauvages ont besoin de suffisamment de sites de nidification (p. ex. sol nu, bois mort). D'autres insectes, les reptiles ainsi que les amphibiens exigent des sites d'hibernation (p. ex. mégaphorbiées, tas de pierres ou de branches) ou des sites de reproduction (p. ex. mares).

Diversité des structures favorisant la biodiversité

Propriétés des éléments de structure

La forme (étalé, linéaire, vertical, horizontal, etc.) et la constitution (ligneux, pierreux, terreux, humide, etc.) ainsi que l'emplacement et la dimension (p. ex. du sol nu de 0,1 m² à la haie de 2 ares ou plus) caractérisent les éléments de structure. Les propriétés typiques des éléments dépendent également de leur manière de se développer ou de leur mise en place ainsi que la façon d'entretien.

Les structures favorisant la biodiversité ont ainsi de multiples visages. Cette richesse reflète les besoins diversifiés des espèces à favoriser. Pour faire bénéficier le plus grand nombre possible d'espèces, la présence de structures favorisant la biodiversité des plus variées est donc importante.

Une structure favorisant la biodiversité peut :

- être, en soi, une surface de promotion de la biodiversité, p. ex. une haie ou un mur de pierres sèches,
- résulter d'une mise en place et de l'entretien d'une surface de promotion de la biodiversité, p. ex. une zone de sol nu dans une jachère florale,
- résulter d'une exploitation adaptée, p. ex. une bande refuge (bande de vieille herbe sur pied),
- être mise en place en tant que telle, p. ex. un tas de litière, tas de branches ou une mare.

Des éléments de structure intéressants d'un point de vue écologique **se forment souvent aussi de manière spontanée**, p. ex. un relief accidenté avec des zones de sol nu, une flaque d'eau temporaire, un arbre tombé, des chemins naturels non stabilisés avec des zones de sol nu. **Dans la mesure du possible, renoncez à l'élimination de ces structures !**

Emplacement des éléments de structure

Le choix de structures favorisant la biodiversité ainsi que leur combinaison entre elles et avec des SPB appropriées doivent être ciblés en fonction des espèces à promouvoir. Dans ce contexte, l'emplacement des structures joue un rôle primordial (p. ex. emplacement ensoleillé ou distance entre les éléments). Les structures peuvent également être installées en superposition, p. ex. des tas de branches ou de pierres dans une haie.

Lors de la mise en place d'une structure favorisant la biodiversité, veillez en particulier à **ne pas l'installer dans une surface riche en espèces** mais en bordure de cette dernière. La qualité des surfaces riches en espèces ne doit pas être entravée par l'ombrage ou par un apport de nutriments (p. ex. lors de la décomposition de bois mort) dû à des structures nouvellement installées. Pour toutes les surfaces riches en espèces, les surfaces relevant de la protection de la nature (LPN) ou les surfaces d'un projet de mise en réseau, contactez le service cantonal de la protection de la nature, respectivement le responsable du projet avant l'installation de structures favorisant la biodiversité.



Les bandes herbeuses et de vieille herbe sur pied permanentes ainsi que les petites structures, idéalement en combinaison, permettent aux reptiles de survivre dans le paysage rural (p. ex. le lézard des souches).



Les petites structures, comme les tas de pierres ou les talus terreux, situées à proximité de mares indispensables pour la ponte font partie intégrante de l'habitat des amphibiens (p. ex. le crapaud calamite). Les espèces sont adaptées au dessèchement temporaire des plans d'eau.

Bases légales

Ce document concerne les éléments correspondant aux notions utilisées dans l'Ordonnance sur les paiements directs (OPD) de *petites structures non productives* ou *petites structures*, de *structures favorisant la biodiversité* et de *bandes refuge*. Les haies, bosquets et berges boisées ainsi que les arbres fruitiers haute-tige et les arbres isolés sont définis dans l'OPD comme des types de SPB; ils sont néanmoins aussi considérés comme éléments de structure.

Structures favorisant la biodiversité donnant droit aux contributions (OPD art. 35, annexe 4)

- Jusqu'à une part de 1 are par hectare de surface agricole utile, il est possible de renoncer à la délimitation des petites structures.
- Les petites structures doivent être situées à l'intérieur de la parcelle d'exploitation.
- Dans les pâturages extensifs (SPB) les petites structures non productives donnent droit aux contributions jusqu'à une part de 20% de la surface.
- Le long des cours d'eau les petites structures non productives donnent droit aux contributions dans les prairies extensives (SPB), les surfaces à litière (SPB) et les prairies riveraines d'un cours d'eau (SPB) jusqu'à une part de 20% de la surface.
- Dans les prairies extensives (SPB), en plus des petites structures non productives, une bande refuge de maximum 10% de la surface peut être installée.
- Les arbres fruitiers haute-tige (SPB) morts donnent droit aux contributions si le diamètre à hauteur de poitrine est de 20 cm au minimum et s'ils sont reconnaissables comme arbres.

Surfaces de promotion de la biodiversité du niveau de qualité II (OPD art. 59, annexe 4)

- Dans les pâturages extensifs, les pâturages boisés, les vergers haute-tige ainsi que les surfaces viticoles présentant une biodiversité naturelle, des structures favorisant la biodiversité doivent être mises en place ou maintenues selon les instructions.
- Dans les surfaces herbagères et surfaces à litière riches en espèces dans la région d'estivage, les petites structures non productives donnent droit aux contributions jusqu'à une part de 10% de la surface (attention: tolérance zéro pour l'aulne vert/la fougère aigle et les espèces exotiques envahissantes).

Projets de mise en réseau et de qualité du paysage (OPD art. 62, annexe 4, art. 64)

- Dans les projets de mise en réseau ainsi que les projets de qualité du paysage, des structures favorisant la biodiversité doivent être mises en œuvre selon les exigences des projets. Elles peuvent être différentes des structures décrites dans ce document.

Petites structures dans les surfaces d'importance nationale selon la Loi sur la protection de la nature et du paysage (LPN) (OPD art. 15)

- Dans les surfaces LPN des structures favorisant la biodiversité doivent être mises en œuvre selon la convention écrite ou uniquement après consultation auprès du service cantonal de la protection de la nature (les parts et les types de structure peuvent être différents de ceux décrits dans ce document). Concerne en particulier les prairies et pâturages secs, les bas-marais et les sites de reproduction des batraciens.



4

Les haies basses denses et riches en épineux offrent dans le paysage cultivé protection et sites de reproduction pour de nombreux oiseaux (p. ex. la fauvette grisette ou la pie-grièche écorcheur). Les lézards sont également protégés des prédateurs dans les épineux denses.



5

Les chemins non stabilisés (pas une petite structure selon l'OPD; parfois une mesure de qualité du paysage) contribuent considérablement à la connexion des milieux. De nombreuses espèces d'animaux comme des araignées, des coléoptères ou des fourmis vivent sur ces chemins. Les papillons y trouvent des minéraux vitaux qu'ils absorbent à la surface du sol ou dans une flaque.

Combinaisons de structures favorisant la biodiversité et surfaces de promotion de la biodiversité (SPB)

Le tableau indique quelles structures favorisant la biodiversité devraient être promues dans ou en combinaison avec les différents types de SPB selon l'OPD et les instructions (✕). Lors de l'installation de nouvelles structures favorisant la biodiversité, le tableau montre également, en complément aux exigences OPD, de nombreuses combinaisons envisageables qui peuvent être intéressantes d'un point de vue écologique (•). Par principe et indépendamment des indications dans ce tableau, les éléments de structure existants devraient être maintenus.

Attention : dans le tableau, seules sont retenues les combinaisons pour lesquelles aucun risque de dégât écologique existe lorsque les structures correspondantes sont mises en place. Contactez le service cantonal de l'agriculture ou de la protection de la nature avant l'installation de nouvelles structures divergentes du présent tableau.

	Prairies et pâturages							Terres assolées					Cultures pérennes et ligneux			
	Prairie extensive	Prairie peu intensive	Surface à litière	Prairie riveraine d'un cours d'eau	Pâturage extensif	Pâturage boisé	Surface herbagère et surface à litière riches en espèces	Bande culturale extensive	Jachère florale	Jachère tournante	Ourllet sur terres assolées	Bande fleurie pour pollinisateurs et autres organismes utiles	Haie, bosquet champêtre, berge boisée	Arbres fruitiers haute-tige	Arbre isolé indigène adapté au site, allée d'arbres	Surface viticole présentant une biodiversité naturelle
Code de culture OFAG	611	612	851	634	617	618	931	555	556	557	559	572	852	921 922 923	924	717
Structures ligneuses																
Haie, bosquet champêtre, berge boisé ^{1, 2}	•	•	•	•	✕			•	•	•	•	•		✕	•	✕
Lisière de forêt revalorisée ¹	•		•		•								•	✕		•
Buisson isolé	•				✕	✕	✕							✕		✕
Arbre isolé ²					✕	✕	✕							✕		✕
Arbre têtard				•									•			
Bois mort																
Arbre avec forte proportion de bois mort, arbre mort ²	•			•	✕	✕	•						•	✕		•
Tas de branches	•	•	•	•	•	•			•		•		•	✕ ¹		•
Pile de bois														✕ ¹		
Pierres, structures rocheuses																
Mur de pierres sèches ^{1, 2}	•	•	•	•	✕	✕	•		•		•		•	✕		✕
Tas de pierres ^{1, 2}	•	•	•	•	✕	✕	•		•		•		•	✕		✕
Bloc, affleurement rocheux					✕	✕	✕									✕
Milieux humides																
Etang, mare ^{1, 2}	•	•	•	•	✕	✕	✕						•	✕		✕
Fossé humide ^{1, 2}	•	•	•	•	✕	✕	•						•	✕	•	✕
Petit cours d'eau ¹	•	•	•	✕	✕	✕	•						•		•	✕
Végétation, structures herbeuses																
Mégaphorbiées, roseaux				•												
Bande refuge	✕	•	•	•												
Tas de litière	•	•	•	•					•		•		•			•
Autres structures																
Surface rudérale ^{1, 2}	•	•		•	•	•	•							✕		✕
Sol nu, tas de sable et de terre, rupture de berge	•	•	•	•	✕	✕	•	•	•	•	•	•		✕		✕
Nichoir pour abeilles sauvages et autres insectes	•								•			•	•	✕		
Lierre sur arbre					•	•							•	✕	•	•

- ✕ Combinaison explicitement indiquée dans l'OPD, dans les commentaires et/ou les instructions du niveau de qualité II
- Pas explicitement indiquée dans l'OPD, dans les commentaires ou les instructions du niveau de qualité II mais combinaison tout aussi intéressante d'un point de vue écologique

¹ Bordure tampon exigée

² Élément pouvant être annoncé comme SPB (imputable mais selon le type de SPB sans contributions selon l'OPD, annexe 1)

Fiches descriptives succinctes des structures favorisant la biodiversité

En plus des conditions liées aux différentes structures fixées par l'Ordonnance sur les paiements directs ainsi que par les instructions pour le niveau de qualité II, veuillez observer les exigences cantonales (mesures de mise en réseau, mesures de la qualité du paysage). Informez-vous auprès des services cantonaux pour l'agriculture et pour la protection de la nature concernant les exigences cantonales.

Les exigences liées aux surfaces de promotion de la biodiversité (SPB) selon l'OPD sont résumées dans la fiche «Promotion de la biodiversité sur l'exploitation agricole» (AGRIIDEA). Les exigences en matière d'éléments de structure des SPB du niveau de qualité II sont contenues dans les fiches AGRIDEA correspondantes (voir encadré «Pour en savoir plus»). Attention : l'application de produits phytosanitaires et l'utilisation d'engrais sont interdites dans toutes les structures favorisant la biodiversité !

Haies, bosquets champêtres et berges boisées



Charges / conditions

- Selon l'OPD et l'Ordonnance sur la terminologie agricole (OTerm)
- Bordure tampon : 3-6 m
- Contrôler régulièrement la présence de plantes néophytes et autres plantes à problème et, le cas échéant, les supprimer

Surface de promotion de la biodiversité (SPB)

- Peut être inscrit comme SPB si les exigences du niveau de qualité I/II sont remplies
- Imputable et donnant droit aux contributions

Suggestion

- Installer des tas de branches, de pierres ou de litière dans la haie

Remarques

- Peuvent donner droit à des contributions dans certains projets de qualité du paysage. Informez-vous auprès des services cantonaux de l'agriculture et de la protection de la nature
- Les fiches «Comment planter et entretenir les haies» et «Buissons et arbres indigènes de nos haies» (AGRIIDEA 2015) informant sur l'installation, l'entretien et la valorisation des haies

Lisières de forêts revalorisées



Charges / conditions

- Revaloriser une lisière de forêt uniquement en collaboration avec le service des forêts
- Contrôler régulièrement la présence de plantes néophytes et autres plantes à problème et, le cas échéant, les supprimer

Suggestions

- Installer des tas de branches et de pierres dans la lisière revalorisée
- Combiner avec une bande herbeuse exploitée de manière extensive (p. ex. une prairie extensive SPB)

- Revaloriser prioritairement des lisières de forêt jouxtant des milieux naturels

Remarque

- Certains projets de mise en réseau et de qualité de paysage favorisent la revalorisation de lisières de forêt. Informez-vous auprès des services cantonaux de l'agriculture et de la protection de la nature

Buissons isolés



Charges / conditions

- Les buissons isolés ne peuvent pas être inscrits comme SPB

Suggestions

- Favoriser uniquement des buissons sauvages indigènes; les espèces épineuses sont particulièrement intéressantes d'un point de vue écologique
- Lors de l'entretien des pâturages en automne, maintenir quelques buissons
- Egalement précieux dans les prairies extensives; pour faciliter l'exploitation, ils peuvent être maintenus en bordure

Arbres isolés  9	Charges/conditions • Selon l'OPD • Espèces indigènes adaptées au site Surface de promotion de la biodiversité (SPB) • Peut être inscrit comme SPB si les exigences pour les arbres isolés du niveau de qualité I ou pour les arbres haute-tige du niveau qualité I sont remplies • Imputable et donnant droit aux contributions ; les arbres isolés morts ne donnent pas droit aux contributions. Les arbres fruitiers haute-tige donnent droit aux contributions à partir de 20 arbres par exploitation, autrement ils donnent seulement droit aux contributions comme SPB du type arbre isolé	Suggestions • Le long des cours d'eau avec présence du castor, protéger les arbres d'une valeur écologique importante • Dans les pâturages, protéger/clôturer les jeunes arbres • Sur terres assolées, ne pas labourer sous la couronne de l'arbre Remarque • Peuvent donner droit à des contributions dans certains projets de qualité du paysage. Informez-vous auprès des services cantonaux de l'agriculture et de la protection de la nature
Arbres têtards  10	Charges/conditions • Les arbres têtards ne sont pas reconnus comme SPB du type arbre isolé Suggestions • Espèces indigènes adaptées au site • Les arbres têtards avec un tronc élevé sont particulièrement précieux le long de cours d'eau • Tailler les arbres avec un intervalle de quelques années	Remarques • Peuvent donner droit à des contributions dans certains projets de qualité du paysage. Informez-vous auprès des services cantonaux de l'agriculture et de la protection de la nature • La fiche pratique petits biotopes «Saules têtards» (Birdlife 2006) informe sur la méthode de formation, l'entretien et la valeur des têtards (www.birdlife.ch → Service → Fiches pratiques → Petits biotopes)
Arbres avec forte proportion de bois mort, arbre mort  11	Charges/conditions • Selon l'OPD • Couronne partiellement morte, arbre au tronc creux ou arbre mort • Attention : pas de feu bactérien Surface de promotion de la biodiversité (SPB) • Peut être inscrit comme SPB si les exigences pour les arbres isolés du niveau de qualité I ou pour les arbres haute-tige du niveau de qualité I/II sont remplies	• Les arbres fruitiers haute-tige morts peuvent être annoncés s'ils présentent un diamètre à hauteur de poitrine d'au moins 20 cm et s'ils sont reconnaissables en tant qu'arbre (n'est pas valable pour les SPB du type arbre isolé) • Imputable et donnant droit aux contributions Suggestions • Du bois mort couché ou des souches ont également une valeur écologique importante (attention en zones inondables) • Maintenir les hêtres morts dans les emplacements ensoleillés ; ils offrent des sites de reproduction à la Rosalie des Alpes, un longicorne menacé

Tas de branches  12 Charges / conditions • Les tas de branches ne peuvent pas être inscrits comme SPB Suggestions • Ne pas installer des tas de branches dans des surfaces riches en espèces ni bordures tampon (apport de nutriments) • Utiliser du bois des alentours directs • Utiliser du bois de tailles diverses ainsi que des souches • Remettre du matériel nouveau à quelques années d'intervalle • Tous les 2-3 ans, en dehors de la période de végétation, effectuer une coupe de nettoyage et dégager la végétation • Idéalement installer plusieurs tas de branches à une certaine distance les uns des autres Remarque • Les fiches pratiques « Tas de bois » (Karch 2011), « Tas de branches et vieilles souches » (Birdlife 2003) ainsi que la brochure « Mesures pour favoriser les petits mustélidés en zone agricole » (Wieselnetz 2015) informent sur l'installation, l'entretien et la valeur des tas de branches (www.karch.ch → Téléchargements → Notices pratiques branches → Reptiles; www.birdlife.ch → Service > Fiches pratiques → Petits biotopes; www.wieselnetz.ch → Documentation → Mesures pour favoriser les petits mustélidés en zone agricole)	Piles de bois  13 Charges / conditions • Les piles de bois ne peuvent pas être inscrites comme SPB Suggestions • Maintenir plusieurs années en place et ne pas enlever tout le bois d'un coup pour permettre aux insectes vivants dans le bois d'accomplir tout leur cycle de vie • Particulièrement précieux dans des emplacements ensoleillés le long de lisières de forêts, de haies ou dans les pâturages	Murs de pierres sèches  14 Charges / conditions • Selon l'OPD • Construit avec des pierres naturelles, pas ou très peu jointoyé • Bordure tampon : 0,5 m au minimum Surface de promotion de la biodiversité (SPB) • Peut être inscrit comme SPB si les exigences du niveau de qualité I sont remplies • Imputable, sans contributions Suggestions • Particulièrement précieux en combinaison avec des surfaces extensives • Ne pas les installer le long de routes Remarques • Peuvent donner droit à des contributions dans certains projets de qualité du paysage. Informez-vous auprès des services cantonaux de l'agriculture et de la protection de la nature • La fiche pratique « Murs de pierres sèches » (Birdlife 2003) informe sur la construction, l'entretien et la valeur des murs de pierres sèches (www.birdlife.ch → Service → Fiches pratiques → Petits biotopes)
--	--	---

Tas de pierres  15 Charges/conditions • Selon l'OPD • Bordure tampon : 3 m au minimum Surface de promotion de la biodiversité (SPB) • Peut être inscrit comme SPB si les exigences du niveau de qualité I sont remplies • Imputable, sans contributions Suggestions • Installer aux emplacements ensoleillés • Utiliser des pierres des alentours directs • Entasser des pierres de tailles différentes, aussi en combinaison avec des branches et de la terre Remarques • Peuvent donner droit à des contributions dans certains projets de qualité du paysage. Informez-vous auprès des services cantonaux de l'agriculture et de la protection de la nature • Les fiches pratiques «Murgiers» (Karch 2011) et «Tas de pierres» (Birdlife 2003) informent sur l'installation, l'entretien et la valeur de tas de pierres (www.karch.ch → Téléchargements → Notices pratiques → Reptiles ; www.birdlife.ch → Service → Fiches pratiques → Petits biotopes)	Blocs, affleurements rocheux  16 Charges/conditions • Les blocs et affleurements rocheux ne peuvent pas être inscrits comme SPB Suggestions • Empêcher l'envahissement complet par la végétation • Particulièrement précieux dans des surfaces extensives riches en espèces • Combiner avec d'autres structures favorisant la biodiversité, en particulier pour les reptiles (p. ex. tas de branches, tas de pierres)	Etangs, mares  17 Charges/conditions • Selon l'OPD • Bordure tampon : 6 m au minimum Surface de promotion de la biodiversité (SPB) • Peut être inscrit comme SPB si les exigences du niveau de qualité I sont remplies • Imputable, sans contributions Suggestions • Combiner avec des structures favorisant la biodiversité pour les amphibiens (p. ex. tas de pierres, murs de pierres sèches, tas de branches, haies, bandes de vieille herbe sur pied/bandes refuge) • Maintenir des zones humides formées de manière spontanée (p. ex. sillons) Remarques • Les espèces (p. ex. libellules, amphibiens) sont adaptées à un dessèchement temporaire des zones humides • Lors de la mise en place : choisir un emplacement ensoleillé ; particulièrement précieux lorsque plusieurs mares sont installées en combinaison Remarques • Peuvent donner droit à des contributions dans certains projets de qualité du paysage. Informez-vous auprès des services cantonaux de l'agriculture et de la protection de la nature • La fiche pratique «Flaques et mares» (Birdlife 2003) et le guide pratique «Réaliser des plans d'eau temporaires pour les amphibiens» (Pro Natura 2013) informent sur la mise en place, l'entretien et la valeur des étangs et mares (www.birdlife.ch → Service → Fiches pratiques → Petits biotopes ; www.karch.ch → Téléchargements → Notices pratiques → Amphibiens)
---	---	---

Fossés humides  18	Charges/conditions • Selon l'OPD • Bordure tampon : 6 m au minimum • Contrôler régulièrement la présence de plantes néophytes et autres plantes à problème et, le cas échéant, les supprimer Surface de promotion de la biodiversité (SPB) • Peut être inscrit comme SPB si les exigences du niveau de qualité I sont remplies • Imputable, sans contributions Suggestions • Combiner avec des structures favorisant la biodiversité pour les amphibiens (p. ex. tas de pierres, murs de pierres sèches, tas de branches, haies, bandes de vieille herbe sur pied/bandes refuge) • Favoriser une végétation riveraine naturelle (valoriser la bordure tampon) • Empêcher l'envahissement complet par la végétation ; ombrage partiel par des ligneux favorable Remarque • Peuvent donner droit à des contributions dans certains projets de qualité du paysage. Informez-vous auprès des services cantonaux de l'agriculture et de la protection de la nature	Petits cours d'eau  19	
	Charges/conditions • Les petits cours d'eau ne peuvent pas être inscrits comme SPB • Bordure tampon : 6 m au minimum • Contrôler régulièrement la présence de plantes néophytes et autres plantes à problème et, le cas échéant, les supprimer Suggestions • Combiner avec des structures favorisant la biodiversité pour les amphibiens (p. ex. tas de pierres, murs de pierres sèches, tas de branches, haies, bandes de vieille herbe sur pied/bandes refuge) • Favoriser une végétation riveraine naturelle (valoriser la bordure tampon) • Empêcher l'envahissement complet par la végétation • Ombrage partiel par des ligneux favorable	Mégaphorbiées, roseaux  20	

Bandes refuge	 21	Charges/conditions • Selon l'OPD/OTerm • Dans les prairies extensives (SPB), une bande refuge de maximum 10% de la surface donne droit aux contributions Suggestions • Faucher le restant de la surface en direction de la bande refuge et non pas à partir de la bande refuge • Dans les grandes parcelles, laisser plusieurs bandes refuge étroites au lieu d'une seule large bande Remarque • La fiche «Des bandes de prairie non fauchées pour favoriser la biodiversité» (AGRIDEA 2007) informe sur les emplacements particulièrement précieux pour une bande refuge, sur qui en bénéficie et sur les endroits où les bandes peuvent être problématiques • De préférence, maintenir une bande dans les zones riches en fleurs et non pas dans les zones qui versent ou dont la végétation est trop grasse
Tas de litière	 22	Charges/conditions • Les tas de litière ne peuvent pas être inscrits comme SPB Suggestions • Ne pas installer des tas de litière dans des surfaces riches en espèces ni bordures tampon (apport de nutriments) • Exporter le produit de fauche excédentaire • Combiner avec d'autres structures favorisant la biodiversité pour les reptiles (p. ex. mégaphorbiées, roseaux, étangs, mares, tas de branches, tas de pierres) Remarque • La fiche pratique «Sites de ponte pour couleuvre à collier et autres serpents» (Karch 2011) informe sur l'installation, l'entretien et la valeur, entre autres, de tas de litière (www.karch.ch) → Téléchargements → Notices pratiques → Reptiles)
Surfaces rudérales	 23	Charges/conditions • Selon l'OPD • Bordure tampon : 3 m au minimum • Contrôler régulièrement la présence de plantes néophytes et autres plantes à problème et, le cas échéant, les supprimer Surface de promotion de la biodiversité (SPB) • Peut être inscrit comme SPB si les exigences du niveau de qualité I sont remplies • Imputable, sans contributions Suggestions • Choisir des emplacements ensoleillés • Ne pas entretenir plus que nécessaire, éviter l'installation de buissons • La mise en place de grandes pierres permet la création d'habitats supplémentaires Remarque • Peuvent donner droit à des contributions dans certains projets de qualité du paysage. Informez-vous auprès des services cantonaux de l'agriculture et de la protection de la nature

Sol nu, tas de sable et de terre, talus / ruptures de berge



24

Charges / conditions

- Ne pas utiliser de produits chimiques pour maintenir le sol nu
- Les zones de sol nu/talus ne peuvent pas être inscrits en tant que tels comme SPB ; ils font cependant souvent partie intégrante de surfaces extensives

Suggestions

- Particulièrement précieux le long de haies (ne pas les installer dans bande herbeuse riche en espèces) ou en combinaison avec des prairies riches en fleurs
- Combiner avec d'autres structures favorisant la biodiversité pour les amphibiens et reptiles (p. ex. tas de pierres, murs de pierres sèches, tas de branches, haies, bandes de vieille herbe sur pied/bandes refuge)

Nichoirs à abeilles sauvages et autres insectes



25

Charges / conditions

- Les nichoirs pour insectes ne peuvent pas être inscrits comme SPB

Suggestions

- Installer les nichoirs dans des emplacements ensoleillés et protégés de la pluie
- Utiliser des matériaux les plus diversifiés possibles ; éviter les conifères
- Particulièrement précieux à proximité de milieux riches en espèces, avec nombreuses plantes hôtes pour les abeilles sauvages et les autres insectes (p. ex. prairies fleuries, haies, jachères florales)

Remarque

- La fiche pratique «Nichoirs pour abeilles sauvages» (Birdlife 2003) informe sur la construction, l'entretien et la valeur des nichoirs (www.birdlife.ch → Service → Fiches pratiques → Petits biotopes)

Lierre sur arbre



26

Charges / conditions

- Le lierre ne peut pas être inscrit en tant que tel comme SPB

Suggestions

- Particulièrement précieux aussi dans les vergers (limiter le lierre à la hauteur du tronc pour ne pas entraver la formation de jeunes pousses fructifères)
- Grâce à sa floraison tardive, le lierre est une source de nourriture importante pour les abeilles à la fin de l'été/automne
- Le lierre n'endommage pas l'arbre sain. En cas de forte couverture par le lierre, des dégâts peuvent être causés par le poids de la neige

Pour en savoir plus

Les publications AGRIDEA sont disponibles sur le site www.agridea.ch/shop.

- *Promotion de la biodiversité sur l'exploitation agricole*, AGRIDEA, 2017 (article N°1443)
- *Petites structures et promotion de la biodiversité le long des cours d'eau*, AGRIDEA, 2016 (article N°2891)
- *Promotion de la biodiversité du niveau de qualité II – Vergers haute-tige selon l'OPD*, AGRIDEA, 2014 (article N°1190)
- *Promotion de la biodiversité du niveau de qualité II – Pâturages extensifs et boisés selon l'OPD*, AGRIDEA, 2014 (article N°1192)
- *Promotion de la biodiversité du niveau de qualité II – Surfaces viticoles présentant une biodiversité naturelle*, AGRIDEA, 2014 (article N°1191, seulement en allemand)
- *Comment planter et entretenir les haies*, AGRIDEA, 2015 (article N° 613)
- *Buissons et arbres indigènes de nos haies*, AGRIDEA, 2015 (article N°1614)
- *Des bandes de prairies non fauchées pour favoriser la biodiversité*, AGRIDEA, 2007 (article N°1472)
- www.birdlife.ch → Service → Fiches pratiques → Petits biotopes [PDF]
- www.karch.ch → Téléchargements → Notices pratiques → Amphibiens/Reptiles [PDF]
- www.wieselnetz.ch → Documentation → Mesures pour favoriser les petits mustélidés en zone agricole [PDF]

Sources des photographies

Toutes, sauf 2, 3, 23, 25	Regula Benz, AGRIDEA
23	David Caillet-Bois, AGRIDEA
25	Mareike Jäger, AGRIDEA
2, 3	Andreas Meyer, karch

Impressum

Edition	AGRIDEA Jordils 1 • CP 1080 CH-1001 Lausanne T +41 (0)21 619 44 00 F +41 (0)21 617 02 61 www.agridea.ch
Auteure	Regula Benz, AGRIDEA
Accompagnement technique	Judith Ladner Callipari, BLW • Andreas Meyer, karch • Matthieu Raemy, BLW • Johanna Schoop, AGRIDEA • Gabriella Silvestri, BAFU • Barbara Weiss, AGRIDEA • Silvia Zumbach, karch
Groupe	Environnement, paysage
Layout	Diego Bernard, AGRIDEA
Impression	AGRIDEA, édition 2017